

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 JUILLET 2025**

Délibération n°2025.07.130

Avenant n° 5 au contrat d'apport avec droit de reprise avec Initiative Charente

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2025

Secrétaire de Séance: Annie MARC

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Lionel MAHERAULT, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Didier BOISSIER DESCOMBES à Jean-Claude COURARI, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nathalie DULAISS à Michel BUISSON, Jérôme GRIMAL à Catherine BREARD, Michaël LAVILLE à Hassane ZIAT, Gérard LEFEVRE à Véronique ARLOT, Raphaël MANZANAS à Martine PINVILLE, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, François NEBOUT à Fadilla DAHMANI, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Sophie FORT, Jean-Philippe POUSSET à Catherine REVEL, Vincent YOU à Isabelle MOUFFLET,

Excusé(s): Frédéric CROS, Françoise DELAGE, Marcel VIGNAUD,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION
N°2025.07.130

Rapporteur : Monsieur ROY

AVENANT N° 5 AU CONTRAT D'APPORT AVEC DROIT DE REPRISE AVEC INITIATIVE CHARENTE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30199 -3) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : Industrie, Innovation et Infrastructure

Dans le cadre du Plan de Soutien à l'Innovation et à l'Entrepreneuriat de GrandAngoulême (délibération n°260 du 4 décembre 2014), la constitution d'un fonds de prêt d'honneur soutenant le développement des entreprises avait été approuvée par délibération n°130 du conseil communautaire du 2 avril 2015.

Le déploiement de ce Prêt d'honneur s'est fait avec Initiative Charente. Cette association est spécialisée dans ce type d'outil et dispose de l'expérience et des ressources nécessaires pour la bonne gestion des prêts d'honneur.

Ainsi, un contrat d'apport avec droit de reprise a été signé entre l'association Initiative Charente et GrandAngoulême le 15 avril 2015. La convention prévoit que les prêts d'honneur pourront être octroyés par Initiative Charente aux projets de croissance des entreprises jusqu'au 31 décembre 2020. Au terme de la convention, ou en cas de non-respect de la convention par l'association, l'apport sera restitué à GrandAngoulême.

L'apport de GrandAngoulême initialement prévu pour la constitution de ce fonds s'élevait à hauteur de 1 890 000 € pour la période 2015 à 2020. Il était complété par un apport de 100 000 € de la Caisse des Dépôts.

Par avenant n°1 et suite aux délibérations du 11 décembre 2018 et du 23 mai 2019, en concertation avec Initiative Charente, il avait été décidé de ne pas apporter les deux dernières annuités considérant que la dotation à l'époque permettait de répondre aux demandes.

La révision du montant de la dotation étant prévue par l'article 12 du contrat d'apport avec droit de reprise, le conseil communautaire a donc, par délibération du 23 mai 2019, approuvé la modification de la part de la dotation du fonds apportée par GrandAngoulême en arrêtant son montant à 1 212 000 €.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Grand Angoulême	192 000€	342 000€	339 000€	339 000€	annulé	annulé	1 212 000€
Caisse Des Dépôts	100 000 €						100 000€
Apports au fonds							1 312 000€

Par avenant n°2, GrandAngoulême avait décidé de créer en concertation avec Initiative Charente un fonds dénommé « Fonds d'urgence d'aide aux entrepreneurs dont l'activité est impactée par le COVID-19 » doté de 650 000 €.

Ce fonds venait en déduction du fonds dédié au Prêt Honneur Croissance. Les répartitions des fonds étaient les suivantes :

PRET HONNEUR CROISSANCE : 662 000 €
PRET HONNEUR URGENCE : 650 000 €

Par avenant n°3, il a été décidé de réaffecter en concertation avec Initiative Charente 184 500 € disponibles sur le fonds prêt d'honneur urgence au fonds prêt d'honneur croissance amenant la répartition suivante :

PRET HONNEUR CROISSANCE: 846 500€
PRET HONNEUR URGENCE: 465 500 €

Par avenant n°4, GrandAngoulême avait décidé d'actionner l'article 7 du contrat d'apport avec droit de reprise à hauteur de 400 000 €, et en réaffectant 200 000 € du Fonds prêt d'honneur urgence vers le Fonds prêt d'honneur croissance. A l'issue de ces opérations, les fonds sont dotés de 265 500 € pour le Fonds prêt d'honneur urgence et de 646 500 € pour le Fonds prêt d'honneur croissance hors dépréciations.

En 2025, GrandAngoulême a souhaité effectuer, en concertation avec Initiative Charente, un état des remboursements sur le Fonds prêt d'honneur urgence.

Au regard des disponibilités constatées, il est envisagé de réaffecter 200 000 € vers le Fonds prêt d'honneur croissance.

Il est également proposé d'opérer une reprise de 200 000 € par GrandAngoulême du Fonds prêt d'honneur croissance.

A l'issue de ces opérations, les fonds seront dotés de 65 500 € pour le prêt d'honneur urgence et de 646 500 € pour le prêt d'honneur croissance hors dépréciations.

L'ensemble de ces mouvements de réaffectations et de reprises sont intégrés dans un **avenant n°5** annexé à la présente délibération.

Considérant les éléments exposés,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°5 au contrat d'apport avec droit de reprise passé avec l'association Initiative Charente et la réaffectation de 200 000 € du Fonds prêt d'honneur Urgence vers le Fonds prêt d'honneur Croissance.

DE PROCEDER à la reprise de 200 000 € du Fonds prêt d'honneur Croissance et de solliciter le versement de cette somme par Initiative Charente.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée à signer l'avenant n°5 audit contrat.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--



AVENANT N°5 AU
CONTRAT D'APPORT AVEC DROIT DE REPRISE

Entre les soussignées :

D'une part :

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême,
Représentée par son Président, Xavier BONNEFONT, dûment habilité
Sise 25, Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULÊME
Dénommée ci-après « GrandAgoulême »

Et d'autre part :

La plateforme d'Initiative Locale « Initiative Charente » créée sous forme associative,
Représentée par son Président, Christophe BEAUNE, dûment habilité aux fins des présentes
Sise 1, rue de Saintes 16000 ANGOULEME
Dénommée ci-après « Initiative Charente »

Préambule

Dans le cadre du Plan de Soutien à l'Innovation et à l'Entrepreneuriat de GrandAngoulême (délibération n°260 du 4 décembre 2014), la constitution d'un fonds de prêt d'honneur soutenant le développement des entreprises avait été approuvée par délibération n°130 du conseil communautaire du 2 avril 2015.

Le déploiement de ce Prêt d'honneur s'est fait avec Initiative Charente. Cette association est spécialisée dans ce type d'outil et dispose de l'expérience et des ressources nécessaires pour la bonne gestion des prêts d'honneur. Ainsi, un contrat d'apport avec droit de reprise a été signé entre l'association Initiative Charente et GrandAngoulême le 15 avril 2015. La convention prévoit que les prêts d'honneur pourront être octroyés par Initiative Charente aux projets de croissance des entreprises jusqu'au 31 décembre 2020. Au terme de la convention, ou en cas de non-respect de la convention par l'association, l'apport sera restitué à GrandAngoulême.

L'apport de GrandAngoulême initialement prévu pour la constitution de ce fonds s'élevait à hauteur de 1 890 000 € pour la période 2015 à 2020. Il était complété par un apport de 100 000 € de la Caisse des Dépôts.

Par avenant n°1 et suite aux délibérations du 11 décembre 2018 et du 23 mai 2019, en concertation avec Initiative Charente, il avait été décidé de ne pas apporter les deux dernières annuités considérant que la **dotation à l'époque permettait de répondre aux demandes.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250702-2025_07_130.DFJ
Cette modification de la dotation est prévue par l'article 12 de la convention avec droit de reprise en date du

15 avril 2015.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

Publication : 04/07/2025

Les apports 2019 et 2020 n'ont donc pas été abondés par GrandAngoulême.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
GrandAngoulême	192 000€	342 000€	339 000€	339 000€	annulé	annulé	1 212 000€
Caisse Des Dépôts	100 000 €						100 000€
Apports au fonds							1 312 000€

Par délibération du 23 mai 2019, le conseil communautaire a approuvé la modification de la dotation du fonds avec un montant de 1 312 000 € apporté par GrandAngoulême et la Caisse des Dépôts.

Par avenant n°2, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême a décidé d'affecter en concertation avec Initiative Charente un fonds de 650 000€ pour constituer un « FONDS D'URGENCE D'AIDE AUX ENTREPRENEURS DONT L'ACTIVITE EST IMPACTEE PAR LE CORONAVIRUS COVID-19 ».

Ce fonds venant en déduction du fonds dédié au Prêt Honneur Croissance.

Les répartitions des fonds étaient donc les suivantes :

PRET HONNEUR CROISSANCE : 662 000 €

PRET HONNEUR URGENCCE : 650 000 €

Par avenant n°3, il a été décidé de réaffecter en concertation avec Initiative Charente les 184 500 € disponibles sur le fonds prêt d'honneur urgence au fonds prêt d'honneur croissance amenant la répartition suivante :

PRET HONNEUR CROISSANCE : 846 500 €

PRET HONNEUR URGENCCE : 465 500 €

Par avenant n°4, GrandAngoulême a décidé d'actionner l'article 7 du contrat d'apport avec droit de reprise à hauteur de 400 000 € en réaffectant 200 000 € du Fonds prêt d'honneur urgence vers le Fonds prêt d'honneur croissance. A l'issue de ces opérations, les fonds étaient dotés de 265 500 € pour le Fonds prêt d'honneur urgence et de 646 500 € pour le Fonds prêt d'honneur croissance hors dépréciations.

En 2025, GrandAngoulême a souhaité effectuer, en concertation avec Initiative Charente, un état des remboursements sur le Fonds prêt d'honneur urgence.

Au regard des disponibilités constatées, il est envisagé de réaffecter 200 000 € vers le Fonds prêt d'honneur croissance.

GrandAngoulême actionne donc de nouveau l'article 7 du contrat d'apport avec droit de reprise à hauteur de 200 000 €. Un titre de recettes sera émis par GrandAngoulême à l'encontre d'Initiative Charente sur la base du présent avenant.

A l'issue de cette opération, les fonds seront dotés de 65 500 € pour le prêt d'honneur urgence et de 646 500 € pour le prêt d'honneur croissance hors dépréciations.

Fait à Angoulême le....

Pour GrandAngoulême
Le Président

Xavier BONNEFONT

Pour Initiative Charente
Le Président

Christophe BEAUNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250702-2025_07_130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

Publication : 04/07/2025